

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 18 janvier 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 18 janvier 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre et Virginie Damien, formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la loi.

L'ouverture de la séance extraordinaire est ouverte à 19 h 30 par le maire Jean-Yves Poirier.

2017-01-025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 18 janvier 2017.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017 tel que rédigé :

1. Dépôt du certificat – Règlement d'emprunt numéro 150-2017
2. Dépôt du certificat – Règlement d'emprunt numéro 151-2017
3. Dépôt du certificat – Règlement d'emprunt numéro 152-2017
4. Dépôt du certificat – Règlement d'emprunt numéro 153-2017
5. Accord entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Tribunal administratif du travail et autorisation du signataire
6. Adoption de la Politique numéro 12 frais de déplacement, frais de repas, frais de représentation et l'utilisation relative aux téléphones cellulaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-026

DÉPÔT DU CERTIFICAT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 150-2017

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 92 ;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie.

2016-01-027

DÉPÔT DU CERTIFICAT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 151-2017

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 105 ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal.

2017-01-028

DÉPÔT DU CERTIFICAT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 152-2017

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 124 ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs.

2017-01-029

DÉPÔT DU CERTIFICAT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 153-2017

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe ;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2017-01-030

ACCORD ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'accord à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Tribunal administratif du travail relativement à un congé préventif de l'employé 22-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-031

ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 12 FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE REPAS, FRAIS DE REPRÉSENTATION ET L'UTILISATION RELATIVE AUX CELLULAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le cadre général régissant les frais de déplacement, les frais de repas, les frais de représentation et l'utilisation relative aux téléphones cellulaires encourus par les employés municipaux ;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte la Politique numéro 12 frais de déplacement, frais de repas, frais de représentation et l'utilisation relative aux cellulaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Règlements d'emprunt

ARRIVÉE DU CONSEILLER JEAN LEGAULT À 20 H

- Béton Brunet
- Nombre de personnes habiles à voter
- Affichage de l'information



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 45 l'ordre du jour est épuisé,


Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance
extraordinaire du 18 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Le maire,


Eric Lachapelle


Jean-Yves Poirier